



Harcelement linky pose forcée en cours

Par **letodanial**, le **16/10/2018** à **22:54**

Après plus de 4 relèves de mon compteur par solution 30 en moins de 9 mois voici demain la pose forcée du compteur linky malgré mon refus. J'ai été prévenue la veille ce jour. Trois visites ont eu lieu en mon absence et en violation de ma propriété privée (jardin clot, muret en pierre et cloture blanche type americaine, portail fermé a clef et assorti d'un cadenas) Malgré tout solution 30 a quand meme reussi à relever mon compteur?

Et ce chaque fois

demain il viennent poser le compteur et par chance je serai là. Mais que me garanti ma sécurité qu'il reviennent en mon absence et pose ce fameux compteur que je ne veux pas? J'ai envoyé un courrier a enedis il y a 3 semaines concernant les agissements et releves de compteur en violation de mon domicile, j'ai fait une préplainte il y a 15 jours au commissariat (en ligne) que je n'ai encore validée. Je me sens écrasée démunie et violée dans le respect de mes droits, dans mes choix, ainsi que dans ma vie privée. La démocratie et nos paroles sont bafouées. Que faire? Que puis je faire? Je veux être protégée et je ne veux pas que soit posé ce compteur en mon absence?

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !

Merci.

Par **youris**, le **16/10/2018** à **23:43**

bonjour,

à ma connaissance, il n'existe pas dans le code pénal l'infraction de violation de propriété privée alors qu'il existe celle de violation de domicile.

ou est placé exactement votre compteur, à l'intérieur de votre domicile ou l'extérieur ?

Pour quelles raisons, refusez-vous que le distributeur relève votre compteur ?

concernant votre refus d'accepter la pose du nouveau compteur linky, il faut savoir que tous les jugements et arrêt prononcés par les tribunaux français ont débouté les plaignants sauf les personnes qui se disaient électro-sensibles.

je vous conseille de lire l'article ci-dessous paru dans la revue que choisir, association de consommateurs peu suspect de complaisance envers enedis:

<https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-compteur-linky-le-vrai-du-faux-n11627/>
salutations

Par **Visiteur**, le **16/10/2018 à 23:48**

Bonjour

Perso, je le trouve très bien, ce compteur, on fait beaucoup de bruit autour de cela, pour pas grand chose.

D'autant plus que beaucoup d'opposants utilisent eux-mêmes régulièrement des ondes de radio téléphone ou autre wifi.

Par **jodelariege**, le **16/10/2018 à 23:57**

bonsoir ; j'ai ce compteur depuis juin 2016 soit 2 ans et 5 mois et....rien ... aucun changement par rapport à l'autre ... je n'y pense même pas ...cela n'a aucune incidence sur ma vie...ainsi que sur celle de mon village où il y a quand même beaucoup de personnes âgées même très âgées....il y en a des millions de posés 17 ou 18 je crois... qu'Enedis fasse des économies avec cela s'entend mais je n'ai fait aucune différence avant/après....

Par **Visiteur**, le **17/10/2018 à 13:16**

Bonjour,

ce qui semble gêner c'est le fait aussi que notre conso soit enregistrée et analysée me semble t'il ? Entre autre...

Par **jodelariege**, le **17/10/2018 à 13:42**

bonjour oui si je vais sur mon compte enedis je vois ma consommation au jour le jour ...une consommation globale, pas si mon grille pain fonctionne ou si j'ai allumé le pipi room.....d'un autre côté il ne faut pas avoir bac + 5 pour voir sa consommation d'électricité augmenter en hiver et baisser en été

d'aucuns disent qu'on va être abreuvés de pubs :pour un nouveau grille pain par exemple ou du pq?...pour reprendre mes dires : si les gens ne sont pas capables de résister à la pub intempestive j'en suis arrivée à dire :tant pis pour eux ... j'entends/je vois des pubs pour 10 voitures différentes tous les jours ,de la crème anti -ride (sur le visage de jeune fille de 16 ans...) de la lessive qui lave tellement plus blanc qu'avant que l'on se demande si la lessive il y a quelques années ne salissaient pas le linge...

on connaît déjà tout de nos vie qu'apprendre d'autre?

de plus qui va analyser les 35 millions de compteurs ? il va y avoir du recrutement chez EDF? j'ai même lu qu'il y avait une caméra :mon compteur surveille à fond le mur de ma cabane de jardin :super!

je crois qu'il faut rester sur des faits (par exemple défaillance de certains compteurs...) et non sur des commentaires du café de la gare ou des sports.

j'ai l'impression que beaucoup de gens lisent les gros titres un peu tapageurs et ne lisent pas les explications en dessous un peu comme ces revues "people" qui mettent un gros titre" tel

couple va adopter.....un chien" ou telle animatrice se bat contre la maladie de sa voisine.... s'en tenir aux faits pas aux dires ou aux entendus et "il me semble"...

Par **youris**, le **17/10/2018 à 14:22**

que votre consommation soit enregistrée, c'est la fonction d'un compteur d'eau, d'essence, d'électricité.....
pour le reste, lisez l'article que j'ai indiqué précédemment.

Par **Visiteur**, le **17/10/2018 à 15:06**

perso Linky ne me dérange pas !

Par **janus2fr**, le **17/10/2018 à 15:27**

Bonjour youris,
[citation]que votre consommation soit enregistrée, c'est la fonction d'un compteur d'eau, d'essence, d'électricité..... [/citation]
Pas tout à fait...
La fonction d'un compteur, c'est de vous faire payer votre consommation mensuelle, trimestrielle, annuelle, etc...
Linky est bien plus intrusif, il permet de connaître la consommation demi-heure par demi-heure et de la transmettre.
Cela heurte certaines personnes qui redoutent le traitement qui peut être fait de ces informations...

Par **youris**, le **18/10/2018 à 20:42**

je ne suis pas d'accord, la fonction d'un compteur, c'est d'enregistrer une consommation et non pas vous de faire une facture, ce n'est pas le compteur qui établit la facture; c'est une entreprise qui établit une facture selon la consommation et d'autres paramètres comme le prix unitaire du produit concerné.
pour les renseignements pouvant être fournis par le compteur linky, il y a la CRE qui a d'ailleurs rappelé à l'ordre un fournisseur d'électricité.

Par **janus2fr**, le **19/10/2018 à 08:06**

Bonjour youris,
Mauvaise foi ou votre réponse est vraiment sérieuse ?

Je n'ai pas prétendu qu'un compteur faisait la facture, j'ai juste écrit que son but est de ressortir une consommation mensuelle (ou à toute autre fréquence), en vu d'établir la facture. Linky ne se contente pas de cela, il communique au fournisseur bien plus d'informations sur votre mode de vie, telle que votre consommation demi-heure par demi-heure. De telles informations permettent bien des traitements autres que simplement vous faire payer tous les 2 mois votre consommation. Cela peut être vu comme un "flicage", par exemple, cela permet au fournisseur de connaître les heures où vous êtes chez vous et celles où il n'y a personne dans le logement, et bien d'autres informations encore. Personnellement, cela ne me gêne pas mais je comprends que cela puisse gêner des personnes. Est-ce vraiment le rôle d'un compteur d'électricité ?

Par **jodelariege**, le **19/10/2018 à 09:21**

bonjour ; à quoi doit pouvoir servir de connaître notre consommation demie heure par demie heure? et quelles sont les autres informations?svp

Par **jodelariege**, le **19/10/2018 à 10:02**

par curiosité je viens d'ouvrir mon compte enedis et surtout la page "courbe de consommation "

je lis" la courbe de consommation restitue la puissance appelée par tous vos appareils électriques en moyenne sur une période pouvant être l'heure ou la demi heure...

grâce à cette courbe...

-vous pouvez voir tout ce que consomment vos appareils électriques en fonctionnement, en veille la nuit, ou pendant que vous n'êtes pas chez vous

-le fournisseur d'électricité peut vous proposer des offres tarifaires plus pertinentes ,plus innovantes

-on peut refuser l'enregistrement-

j'ai contrôlé sur 5 jours ma consommation d'électricité surtout entre hier et aujourd'hui car j'ai rajouté hier matin un radiateur électrique d'appoint (avant d'allumer complètement mon chauffage au gaz..) pendant une heure ou deux..et bien je suis passée de 7.3 kwh dépensé mercredi à 10.4 kmh dépensé jeudi avec le radiateur électrique. donc la dépense d'électricité du radiateur a bien été reçue (j'avais le bête espoir que non...) mais d'un autre coté avons nous besoin de le vérifier je me doutais bien que j'allais dépenser un peu plus d'électricité en rajoutant cet appareil électrique....

par contre je vais re-faire un test ce soir en éteignant les veilles de ma tv et de mon ordinateur pour voir la dépense en veille..

donc le compteur calcule la dépense d'électricité globale mais ne sait pas quelle provient de mon radiateur électrique ou de mon grille pain ... moi je le sais...

sinon il y aurait un super calculateur capable d'analyser toutes les dépenses familiales (cafetière, TV ,ordinateur, lave vaisselle , enfin tous les appareils électriques..) pour 66 millions de français?

Par **janus2fr**, le **19/10/2018 à 11:54**

[citation]donc le compteur calcule la dépense d'électricité globale mais ne sait pas quelle provient de mon radiateur électrique ou de mon grille pain ... moi je le sais... [/citation]
Avec de bons outils statistiques, on peut faire pas mal de choses. La seule limite étant d'avoir les données de base, ce qu'offre justement Linky...

Par **Padajus**, le **21/01/2019 à 20:10**

Bonjour

Si vous lisez bien la notice Linky il est bien noté qu'Enedis peut mettre hors circuit n'importe quel appareil en fonctionnement chez vous. C'est noté noir sur jaune ! En plus dès que vous dépassez légèrement pendant quelques secondes la puissance fixée le compteur déclenche l'installation. Donc si vous mettez un four et une machine quelconque en route en même temps le compteur déclenche au démarrage des appareils. De cette façon Enedis vous augmente automatiquement la puissance souscrite et augmente le tarif de votre abonnement. Il y a aussi bien sûr tous les autres méfaits de ce compteur .La blague du relevé est lamentable pour une telle entreprise puisque des milliers de compteur qui transmettent la consommation sont en service depuis des années !

Par **youris**, le **21/01/2019 à 20:46**

pajadus,

vous pratiquez la désinformatoin consciemment ou inconsciemment.

- expliquez-moi comment un compteur électrique peut mettre hors service n'importe quel appareil en fonctionnement sur votre installation.

- si vous dépassez la puissance que vous avez souscrite, le compteur déclenche, c'est tout à fait normal, si vous avez souscrit un contrat 9 kva, ce n'est pas pour avoir 9,5 kva.

- je ne crois pas que votre fournisseur, qui n'est pas enedis, vous augmente automatiquement la puissance de votre contrat sans votre accord.

- je ne connais pas, pour les clients particuliers, des compteurs qui relèvent et transmettent automatiquement les consommations avant la mise en place des compteurs linky.

- de la même manière, il serait intéressant que vous nous indiquiez les autres méfaits de ce compteur .

je vous conseille de lire cet article d'une association de consommateurs:

salutations

Par **jodelariege**, le **21/01/2019 à 20:56**

bonsoir

j'ai le compteur linky depuis mai 2016 donc bientôt 3 ans mon contrat de base est de 6 kva ,le meme qu'avant le compteur ce 6kva suffit amplement pour une maison avec chauffage au gaz il aurait peut etre été insuffisant pour un chauffage electrique mais je l'aurais su avant le linky non?

j'ai regardé hier ma consommation d'electricité depuis 2015 jusqu'à 2018:je n'y ai vu que peu de changement et meme une baisse en 2017 alors que j'avais fait extrêmement attention ...

je ne vois pas trop l'interet pour Enedis de couper tel ou tel appareil chez vous..."tiens aujourd'hui je vais couper le grille pain de monsieur Martin ou alors le lave vaisselle de madame Durand"...

sur le site du linky il n'est pas écrit que tel ou tel appareil fonctionne mais qu'il y a ou pas une consommation d'electricité mais à savoir d'où elle vient...c'est une autre histoire

vous voulez dire que le linky permettrait de savoir que nous sommes absents du domicile donc les techniciens viendraient vite cambrioler tous les domiciles innocupés? donc les techniciens d'Enedis sont des cambrioleurs en puissance?

il y a actuellement 15 millions d'appareils posés il est dommage bien sur que quelques uns disfonctionnent mais il n'y a pas 15 millions de compteurs disfonctionnant....

Par **Padajus**, le **21/01/2019 à 21:41**

Bonsoir youris

De nombreux compteur à télétransmission SAGEM où vous pouvez contrôler plusieurs critères sont en service. Ils ont été installés par EDF depuis une quinzaine d'années. Plus aucun relevé à faire depuis des années ! Alors pourquoi Enedis sort l'argument des relevés même pour les personnes ayant ce compteur ? Donc Enedis cache autre chose qui se révélera plus tard mais peut être trop tard. Ce n'est pas pour rien qu'ils s'empressent d'en poser le maximum en cachette et sans avertir les propriétaires ou les locataires ni les syndicats de copropriété ce qui déjà est illégal.

Par **janus2fr**, le **22/01/2019 à 06:56**

[quote]pajadus, [/quote]

Bonjour, je me permets de répondre bien que n'étant pas pajadus...

[quote]vous pratiquez la désinformatoin consciemment ou inconsciemment.

- expliquez-moi comment un compteur électrique peut mettre hors service n'importe quel appareil en fonctionnement sur votre installation.[/quote]

Là, effectivement, c'est mal formulé...

[quote]- si vous dépassez la puissance que vous avez souscrite, le compteur déclenche, c'est tout à fait normal, si vous avez souscrit un contrat 9 kva, ce n'est pas pour avoir 9,5 kva.[/quote]

Sauf que ce n'était pas le cas avant Linky ! Auparavant, c'était le disjoncteur d'abonné qui déclenchait sur une surintensité. Or, le fonctionnement même d'un tel disjoncteur faisait qu'il coupait bien au dessus de la valeur maxi théorique de l'abonnement. Donc vous pouviez dépasser sans problème cette valeur sans être obligé de passer à l'abonnement au dessus et donc payer plus cher (mais vous payiez vos consommations réelles car le compteur prenait bien en compte toute la consommation). Avec Linky c'est différent. C'est lui qui coupe (il comporte des pôles de puissance) dès qu'il calcule que la puissance de l'abonnement est atteinte (et non plus l'intensité). Il n'y a plus aucune tolérance et nombre de foyers qui fonctionnaient très bien avant avec un abonnement se retrouvent obligés de passer à l'abonnement supérieur.

[quote]

- je ne crois pas que votre fournisseur, qui n'est pas enedis, vous augmente automatiquement la puissance de votre contrat sans votre accord.[/quote]

Si vous dépassez trop souvent la valeur de l'abonnement, vous êtes fortement incité à passer à l'abonnement supérieur (avec certains fournisseurs c'est proche du harcèlement). Avant, le fournisseur ne le savait même pas...

[quote]- je ne connais pas, pour les clients particuliers, des compteurs qui relèvent et transmettent automatiquement les consommations avant la mise en place des compteurs linky.[/quote]

C'est que vous ne connaissez pas les compteurs électroniques alors ! Vous en êtes resté aux vieux compteurs à roue. Cela fait des années qu'il y a des compteurs qui communiquent les relevés (comme cela existe pour le gaz et pour l'eau).

Je précise que je travaille pour un très grand groupe dans le domaine de l'électricité (au cas où vous me traiteriez, comme notre ami pajadus, d'affabulateur...)

Par **youris**, le **22/01/2019** à **09:30**

je me permets de rajouter que contrairement à ce que dit pajadus, les titulaires des contrats de fourniture d'électricité sont prévenus par au moins 2 courriers de la pose du compteur linky et

que le syndic est prévenu de la même manière pour les compteurs électriques des communs au nom de la copropriété.

il est vrai que le disjoncteur d'abonné tolérât des dépassements ce que ne fait pas le compteur linky mais une tolérance n'est pas créatrice de droits.

mais je ne vois pas où est l'illégalité.

Par **Padajus**, le **22/01/2019** à **11:32**

Bonjour

Pas du tout prévenu de la pose de ce compteur. Solutions 30 ouvrent les coffrets le long des rues sans aucune information aux occupants des lieux ! De même dans les cages d'escalier des immeubles ! Ont-ils le droit de pénétrer dans les immeubles sans accord ? Mais ces gens-là sont au-dessus des lois et des règlements. D'autre part je maintiens qu'Enedis peut déclencher certains appareils comme c'est écrit dans le document en citant en exemple un chauffe-eau etc....

Par **jodelariege**, le **22/01/2019** à **11:45**

bonjour; pourriez vous nous faire une copie du document parlant d'une coupure d'un appareil par exemple le chauffe eau.?..merci

Par **janus2fr**, le **22/01/2019** à **11:45**

[quote]

D'autre part je maintiens qu'Enedis peut déclencher certains appareils comme c'est écrit dans le document en citant en exemple un chauffe-eau etc....

[/quote]

Pas de parano svp !

Si vous branchez une lampe de chevet dans une prise, ce n'est pas Enedis qui pourra vous l'allumer ou l'éteindre !

Pour un chauffe-eau, c'est autre chose. Si ce chauffe-eau est piloté en HP/HC à partir du Linky, il est vrai qu'il est possible de le piloter à distance en jouant, justement, sur le contact HP/HC, mais ça s'arrête là...

Par **Padajus**, le **23/01/2019** à **21:56**

Bonsoir

Croyez-vous qu'Enedis change les compteurs pour nos beaux yeux? Croyez-vous que c'est uniquement pour ne pas avoir de relevé à faire ? Alors pourquoi changer les compteurs électroniques récents qui remplissent largement ce service et bien plus !Quels gâchis . Pensez-vous que les gens vont aller ouvrir le coffret de rue ou de cage d'escalierpour rétablir le courant en cas de coupure ou pour contrôler les consommations et lire les messages affichés ? Car c'est le compteur qui coupe le courant et plus votre disjoncteur ! Des milliers de personnes ne savent même pas où est le compteur alors en plus interpréter les données. A 23 h du soir sous la neige ce sera un jeu d'enfant ! Surtout sans électricité. En plus il y a la nocivité de ce Linky. Les ondes THF et électromagnétiques qu'il propage dans toute la maison même s'il se trouve à l'exterieur . Beaucoup de pays ont refusé ce soit disant compteur ou du moins ont laissé le libre choix .

Et ces sociétés comme solutions 30 qui emploient des personnes formées rapidement sans base électrique mais aguerris aux harcèlements et aux mensonges. Pour ceux qui ont tout de même accepté la pose il est spécifié en page 2 de la notice qu'ils auraient dû recevoir :Le compteur peut mettre en marche ou arrêter automatiquement certains appareils et pas seulement le chauffe eau qui est cité en exemple.

Par **jodelariege**, le **23/01/2019** à **22:34**

bonsoir je vous l'ai déjà demandé plus haut: pouvez vous faire une copie de cette page et la déposer ici....

-quel interet pour Enedis de couper l'alimentation du grille pain ou du micro onde....

-et pourquoi le compteur sauterait à 23 h par temps de neige?et meme si cela arrivait les gens qui ne savent pas où est leur ancien compteur auraient du s'en inquiéter avant non? linky ou pas linky...

- vous pouvez controler vos consommations en restant tranquillement au chaud et en regardant votre compte sur le site internet d'Enedis

- aucune étude sérieuse n'a été retenue quant à la nocivité des ondes...

Par **Padajus**, le **24/01/2019** à **10:23**

Bonjour

Les gens ne s'inquiètent pas avec les anciens compteurs puisqu'ils ne déclenchent pas car c'est le disjoncteur placé dans la maison ou l'appartement qui déclenche ! De toute façon il n'y avait jamais de soucis avec les compteurs .Ils comptaient très bien .On n'avait pas besoin de 10 pages de mode d'emploi ! Ce compteur n'est qu'un gadget de quelques farfelus.C'est le plus grand gâchis des 20 dernières années.

Beaucoup de pays l'ont refusé ou ont laissé le libre choix.

Il ne faut pas se mentir, ce boîtier servira à bien d'autres choses qui ne sont pas encore dévoilées aujourd'hui pour ne pas effrayer la population.Le jour où tout sera installé Enedis se

chargera d'ajouter autre chose

Quant aux ondes ,il y a de nombreuses personnes très compétentes qui ont étudié la question mais on ne les écoute pas.

En ce qui concerne les ondes ,si vous habitez à proximité d'une ligne HT vous pouvez voir vos néons briller sans qu'ils soient sous tension !

J'essayerai de vous copier cette page mais vous auriez dû la recevoir si vous avez accepté ou plié au harcèlement d'Enedis et de ses acolytes.

Par **jodelariege**, le **24/01/2019** à **10:34**

bonjour je n'ai pas cherché/trouvé le livret d'accompagnement lors de l'installation du compteur linky en mai 2016 (bientôt 3 ans) donc si vous l'avez sous la main.....

correction :il doit s'agir de cela:

https://www.enedis.fr/sites/default/files/Notice_Compteur_Linky_Monophase_V4.pdf

on lit à la page 2:"les interventions techniques courantes se feront désormais à distance sans vous déranger..." je pense que cette phrase a dû faire tilt au café des sports.....ou du commerce.....

je pense que suivant le principe que "quand on veut se débarrasser de son chien on l'accuse de la rage" les anti linky utilisent cette phrase pour dire que le compteur ou un technicien en charge de la surveillance du compteur va décider un matin de couper l'alimentation du seche cheveu ou du congélateur.....comment sait il si le seche cheveu est à la salle de bain ou dans la chambre? il y a une signature électrique du seche cheveu? comment sait il que le congélateur est à la cave ou à la cuisine? il y a une signature électrique du congélateur? et dans quel but?

on ne lit pas que le compteur va à distance arreter le seche cheveu ou le congélateur.....mais que les interventions techniques courantes se feront à distance.....

Par **Padajus**, le **24/01/2019** à **13:14**

Rebonjour

Vous ne répondez pas du tout sur les questions pratiques et techniques. Le Linky est un mouchard et un pollueur pas du tout un compteur mais un emmerdeur .Sachez que pour le moment Enedis cache bien son jeu. Les surprises viendront après l'installation totale et alors inutile de se lamenter.

Quant aux dix pages du mode d'emploi ils existent vraiment et ont été déposé dans les boîtes aux lettres ou peut être pas(appareil mis en place en douce) après la pose en catimini de l'appareil

Je vais faire une copie puisque vous semblez ne pas être au courant.

Par **janus2fr**, le **24/01/2019** à **13:21**

Bonjour Padajus,

Autant j'ai pu vous soutenir, au début de ce fil, car certains de vos arguments étaient sensés, autant, dans vos dernières interventions, cela tourne au n'importe quoi...

N'avez-vous donc pas peur que bientôt le ciel vous tombe sur la tête ?